

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 20 MARS 2025**

Approuvé par le Conseil d'administration du 20 juin 2025

Membres du Conseil :

Présents

M. Jérôme Gleizes	Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseillère de Paris
M. Gilles Roussel	Président de l'Université Gustave Eiffel
Mme Morgane Colombert	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot	Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
Mme Suzanne Morizur	Représentante des élèves

Représentés (ayant donné pouvoir)

M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris
M. François Dagnaud	Conseiller de Paris
M. Jean-Noël Aqua	Conseiller de Paris
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement

Absents

M. Anthony Briant	Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech
Mme Nathalie Maquoi	Conseillère de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller de Paris
Mme Elisabeth Stibbe	Conseillère de Paris
Mme Catherine Ibled	Conseillère de Paris
Mme Nina Lescieux	Représentante des élèves

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
M. Bruno Barroca, directeur délégué aux formations universitaires de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
M. Laurent Ducourtieux, représentant des enseignants-chercheurs de l'EIVP
Mme Florence Jacquinod, représentante des enseignants-chercheurs de l'EIVP
Mme Marie-Claude Bonan, représentante des personnels administratifs et techniques de l'EIVP
M. Jacques-Henri de Lavit, directeur de cabinet de Mme Marie-Christine Lemardeley
Mme Nadine Peyre-Ayoub, cheffe du bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Renaud-Pierre Martin, directeur adjoint du laboratoire EMGCU

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 14h35. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Point d'information sur le laboratoire EMGCU – Expérimentation et Modélisation pour le Génie Civil et Urbain

Renaud-Pierre Martin décrit le positionnement du laboratoire EMGCU au sein du département « MAST – Matériaux et structures » de l'université Gustave Eiffel, dédié à la recherche sur les ponts, les infrastructures linéaires de transport et les ouvrages de génie civil pour l'énergie et les réseaux, qui totalise 117 emplois permanents répartis en 6 laboratoires de recherche sur les sites de Nantes et de Champs-sur Marne. Le laboratoire EMGCU, implanté à Champs-sur-Marne, compte une trentaine de personnes, dont 40% de chercheurs, 6 doctorants et une équipe technique. Les recherches sont menées dans la perspective d'accompagner les gestionnaires sur tout le cycle de vie des ouvrages. Elles s'appuient sur des grands équipements de recherche (manège de fatigue, dalle d'essai des matériaux, banc de fatigue des câbles) et sur des partenariats, notamment avec le Cerema, donnant accès à des données sur les ouvrages en cours de vie. Les axes de travail sont la conception innovante de matériaux et de structures, la détection d'anomalies, les méthodes innovantes de diagnostic et de réparation des matériaux et structures, le pronostic de comportement des ouvrages dans un contexte de risque. Le laboratoire porte notamment une chaire sur la durabilité du béton armé, hébergée par la Fondation Gustave Eiffel. Les recherches sur le pronostic de comportement combinent les tests expérimentaux, les modélisations informatiques et l'observation de l'évolution, en site naturel et en situation réelle, en intégrant des échanges de données avec des partenaires à l'international pour prendre en compte une diversité de conditions. En réponse à une question de **Jérôme Gleizes**, il confirme que le premier problème scientifique, en matière de pronostic, est la représentativité de l'accélération, puisque l'on traite des évolutions sur une échelle de plusieurs dizaines d'années. Le vieillissement des bétons a été étudié aux États-Unis et au Canada depuis les années 1990, mais les nouvelles compositions des bétons conduisent à réévaluer ces résultats. **Laurent Ducourtieux** fait observer que l'on retient habituellement une durée de vie de 50 ans pour les bâtiments et de 100 ans pour les ouvrages. **Renaud-Pierre Martin** précise qu'il s'agit là de valeurs normatives et que l'objectif est de faire durer les ouvrages le plus longtemps possible. **Gilles Roussel** souligne l'intérêt des grands équipements de recherche et invite les membres du conseil d'administration à venir visiter la dalle d'essai des matériaux sur le campus de Champs-sur-Marne. En réponse à une question de **Jérôme Gleizes**, **Renaud-Pierre Martin** indique que le laboratoire a eu l'occasion de mener des recherches sur Notre-Dame de Paris et d'autres éléments du patrimoine parisien, et travaille régulièrement avec la RATP qui gère un important patrimoine d'ouvrages, y compris en maçonnerie.

2025-001 : Modification des statuts de l'université Gustave Eiffel

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung replace le processus de création de l'université Gustave Eiffel dans le cadre de l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Au terme de quatre années d'expérimentation, l'université a sollicité son évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), qui a rendu un avis favorable à la sortie d'expérimentation de l'Université Gustave Eiffel, dans un rapport publié le 2 décembre 2024. En conséquence, l'Université Gustave Eiffel a engagé la procédure d'adoption de ses statuts définitifs, en tant que grand établissement au sens de l'article L717-1 du code de l'éducation. Par rapport au modèle universitaire, l'université conserve un ensemble de dérogations dans son organisation et sa gouvernance, issues de la période d'expérimentation, qui lui permettent de réaliser l'hybridation entre le fonctionnement d'une université et celui d'un institut de recherche, tout en réservant une place particulière aux écoles. Les statuts définitifs de l'Université Gustave Eiffel ne comportent que des modifications mineures par rapport à l'expérimentation, telles que la suppression de la limite d'âge pour le président, la réduction de la durée du

mandat des représentants des usagers ou des précisions sur les modalités d'intégration d'un nouvel établissement.

Les modifications qui intéressent le plus directement l'EIVP sont :

- L'incorporation dans les statuts des dispositions de l'article 11 de l'ordonnance n° 2018-1131, permettant d'organiser de manière fluide la mobilité fonctionnelle des agents au sein de l'université, de ses écoles-membres et de ses établissements-composantes (article 23.6) ;
- La précision des modalités d'association des directeurs des écoles, ayant qualité de vice-présidents de l'université, à la définition des orientations stratégiques de l'université (article 6.2) ; ces dispositions seront encore précisées dans la décision d'organisation de l'université ;
- La précision des modalités d'une éventuelle sortie d'un établissement-composante ou d'une école-membre (article 27).

Conformément aux dispositions de l'ordonnance précitée, les projets de statuts doivent être approuvés, dans des termes identiques, par les instances de chacune des entités du périmètre de l'établissement expérimental. Ils seront ensuite approuvés par un décret.

Gilles Roussel précise que le conseil d'administration de l'EIVP est la dernière instance à se prononcer sur le projet. Toutes les autres instances ont rendu un avis favorable, certaines à l'unanimité. Le calendrier de sortie d'expérimentation s'articule bien avec l'évaluation quinquennale de l'établissement et permet d'avancer dans un cadre stabilisé. Le projet ne comporte pas de modification concernant spécifiquement l'EIVP. À la demande des écoles, il a été ajouté la mention d'une réunion bisannuelle des directeurs et directrices des écoles, qui ont la qualité de vice-présidents de l'université, ce qui correspond au fonctionnement actuel du comité des fondateurs. Les projets de statuts modifiés décrivent, par ailleurs, les processus d'entrée et de sortie des établissements-composantes et écoles-membres.

Marie-Christine Lemardeley souligne que les trois principes fondamentaux posés par la Ville de Paris pour accepter l'intégration de l'EIVP sont respectés dans les statuts modifiés : le maintien de la tutelle de la Ville de Paris, le maintien de la personnalité morale de l'EIVP et le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales. Elle évoque son audition par le Hcéres dans le cadre de l'évaluation de l'établissement université Gustave Eiffel, lors de laquelle elle a pu confirmer la volonté de maintenir l'EIVP dans l'université et l'intérêt des synergies avec l'université pour la Ville de Paris. **Jérôme Gleizes** dit avoir observé la présence de nombreux chercheurs de l'université Gustave Eiffel à la journée Recherche organisée par la Ville de Paris.

Jérôme Gleizes sollicite des réactions des représentants des *alumni* et des élèves puis met la délibération au vote.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le projet de modification des statuts de l'université Gustave Eiffel est adoptée à l'unanimité.

Gilles Roussel remercie **Jérôme Gleizes**, **Franck Jung** et la Ville de Paris. Il évalue positivement le fait que les conseils d'administrations des établissements-composantes ont tous voté à l'unanimité.

2025-002 : Adhésion aux réseaux et associations

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que les adhésions de l'établissement sont soumises chaque année au conseil d'administration. Il n'y a pas de nouvelle adhésion en 2024 ; l'adhésion la plus récente, à l'institut de la Transition foncière, a été réalisée en 2023.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'adhésion de l'EIVP à différents réseaux et associations est adoptée à l'unanimité.

Point d'information sur l'exécution budgétaire et les emplois

Laurence Berry indique qu'à la date du 7 mars l'établissement a mandaté 1,1 M€ de dépenses et constaté 55.000 € de recettes. À la fin de l'exercice 2024, l'établissement disposait d'une trésorerie lui permettant d'assurer trois à quatre mois de dépenses. À ce jour, la subvention de la Ville de Paris n'a pas encore été

versée. Si cette situation devait se prolonger, il faudra envisager, au mois d'avril, de suspendre le paiement du loyer pour pouvoir assurer la paie des agents.

Marie-Christine Lemardeley fait état d'une situation similaire à l'ESPCI. **Jérôme Gleizes** estime que les perspectives budgétaires seront clarifiées après le vote du compte administratif de la Ville de Paris.

2025 – 003 : Compte-rendu des recettes de taxe d'apprentissage 2023 et 2024

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung présente le montant définitif du solde de taxe d'apprentissage affecté à l'EIVP : 192 613,54 € au titre de l'année 2023 et 232 188,96 €. Ces montants prennent en compte les versements qui ont fait l'objet d'une répartition par les entreprises contributrices, ainsi que les versements complémentaires, correspondant aux fonds qui n'ont pas été répartis par les entreprises, attribués par France Compétences selon les critères réglementaires. L'EIVP bénéficie du soutien d'une centaine d'entreprises, la moitié de la recette provient d'une dizaine d'entreprises. Les entreprises contributrices appartiennent principalement aux secteurs des transports, de l'ingénierie, du BTP et des services urbains.

Jérôme Gleizes évoque la semaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat qui se déroule en ce moment à l'École, en partenariat avec Veolia, et salue le soutien de Veolia à l'EIVP.

Marie-Christine Lemardeley relève la progression de la recette et évalue positivement le fait qu'elle est apportée par une centaine de contributeurs, évitant à l'École d'être en situation de dépendance vis-à-vis d'un gros contributeur.

Jérôme Gleizes adresse également ses remerciements aux *alumni*.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le compte-rendu des recettes de taxe d'apprentissage 2023 et 2024 est adoptée à l'unanimité.

2025 – 013 : Convention avec la Ville de Paris relative à la gestion des ressources humaines

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry situe cette convention dans la continuité d'une précédente convention, signée en 2020 entre l'EIVP et la Ville de Paris, et arrivée à échéance. Le nouveau texte opère une mise à jour tenant compte des réorganisations de services intervenues à la Ville de Paris. Il précise la répartition des rôles entre l'établissement et les services de la Ville, et permet aux agents de l'établissement de bénéficier de certains services dans les mêmes conditions que les agents de la Ville.

Jérôme Gleizes signale que ce projet a été discuté avec les représentants du personnel avant sa présentation au conseil d'administration.

Marie-Christine Lemardeley estime que cette convention apporte des clarifications nécessaires et donne au personnel de l'EIVP l'accès à des services utiles, notamment en matière de prévention, santé et sécurité au travail, prévoyance.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant la signature d'une convention avec la Ville de Paris relative à la gestion des ressources humaines est adoptée à l'unanimité

2025 – 014 : Rapport social unique 2024

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente quelques données essentielles du rapport social unique. Le fait marquant est l'augmentation de l'effectif ; après plusieurs années de sous-effectif, la totalité des emplois ouverts sont aujourd'hui pourvus, à l'exception des contrats doctoraux et post-doctoraux qui sont liés aux projets de recherche et sont aujourd'hui portés par d'autres employeurs. L'augmentation des effectifs concerne plus particulièrement le corps professoral. Le volume des vacances est également en progression et représente en valeur l'équivalent de 37 services d'enseignement à plein temps. L'absentéisme reste à un niveau très faible. La rotation du personnel a été relativement contenue, même si elle reste difficile à absorber par la structure, lorsqu'elle affecte certains postes clé. Un point d'insatisfaction est l'écart de rémunération entre hommes et femmes, qui s'est creusé ces deux dernières années du fait du recrutement d'hommes dans des

fonctions d'encadrement supérieur. L'écart des rémunérations moyennes en équivalent temps plein entre femmes et hommes s'établit à 12%, ce qui correspond à la moyenne de la fonction publique.

Florence Jacquinod revient sur l'effet déstabilisant du turn-over. Elle appelle à privilégier le recrutement de personnes ayant l'expérience de l'enseignement supérieur. Elle relève que le collectif des enseignants est plus stable. **Jérôme Gleizes** souligne que ce collectif sera renforcé par la création de quatre postes d'enseignants-chercheurs. Il se dit préoccupé par le turn-over observé dans la fonction de directeur de l'enseignement. Il a demandé qu'un audit soit mené par une personne connaissant bien le fonctionnement de l'enseignement supérieur, afin de dégager une solution permettant de stabiliser cette fonction. Il fait observer qu'à l'université ce type de fonction est exercé, par roulement, par des membres du corps professoral. **Laurent Ducourtieux** salue la richesse du partenariat avec l'université Gustave Eiffel et y voit l'opportunité de penser un nouveau fonctionnement pour cette école. Il décrit une césure intériorisée entre dirigeants et dirigés, avec un comité de direction composé de cadres dans lequel les enseignants-chercheurs sont très peu représentés. Il aspire à la création d'un esprit d'équipe. **Florence Jacquinod** relève que, dans le modèle universitaire de direction tournante, les équipes sortantes restent dans la composante et apportent leur soutien aux équipes en place. **Gilles Roussel** estime important de pouvoir s'appuyer sur des expériences ou des personnes. **Franck Jung** évoque la création d'un conseil de composante à l'échelle du grand périmètre de l'EIVP, incluant les formations universitaires, accordant une large place à la représentation des enseignants-chercheurs élus par collège. **Morgane Colombert** s'enquiert des motifs de départ de la directrice de l'enseignement et demande si des pistes d'explication de ces départs successifs ont été identifiées. **Laurence Berry** relève que, dans les écoles d'ingénieur, la fonction de directeur de l'enseignement ou de directeur des études est souvent assez instable ; il peut y avoir des successions assez rapides avant qu'une personne arrive à s'imposer. À l'EIVP, une question de charge de travail avait été identifiée et l'établissement a tenté d'y répondre en créant un poste d'adjoint. Cela n'a malheureusement pas été suffisant cette fois-ci. **Jérôme Gleizes** dit attendre l'éclairage de l'audit annoncé. Il souligne l'importance d'avoir une personne qui soit référente vis-à-vis des élèves et qui porte la démarche par compétences. Il compte également sur l'homologie avec les corps d'enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur pour créer un cadre plus favorable ; cela dépend d'une délibération du Conseil de Paris. **Marie-Christine Lemardeley** indique que la délibération du Conseil de Paris *[sur l'ouverture des corps d'enseignants-chercheurs de l'ESPCI]* est prévue à la séance du mois de juin. **Florence Jacquinod** estime que cette homologie est fondamentale pour le recrutement.

Jérôme Gleizes remercie les syndicats, toutes tendances confondues, pour le soutien apporté à cette démarche.

Au terme de cet échange, la délibération prenant acte de la communication du rapport social unique de l'année 2024 est adoptée à l'unanimité

2025 – 015 : Profil des emplois de la régie EIVP

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise que ce dossier a été évoqué avec les représentants du personnel préalablement à sa présentation au conseil d'administration. Il est proposé d'apporter deux modifications au tableau des emplois : créer quatre postes supplémentaires d'enseignants chercheurs, conformément à l'arbitrage du budget, et transformer un emploi de catégorie C en un emploi de catégorie B, prenant en compte l'évolution des qualifications.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le profil des emplois de la régie EIVP est adoptée à l'unanimité.

2025- 004 : Convention de chaire avec la société Indigo

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung rappelle que l'EIVP a créé en 2017 sa première chaire, sur la thématique « Eclairage intelligent et durable », avec l'entreprise Evesa. Elle a ouvert en 2018 une seconde chaire sur la thématique de la valorisation des terres urbaines avec l'entreprise ECT. Deux autres chaires ont été créées en 2024, avec l'Institut de la transition foncière et avec l'agence ONU-Habitat. La nouvelle chaire est lancée avec Indigo, un groupe français présent dans le secteur du stationnement depuis 1964, qui s'est développé sous le nom de

Vinci Park et a adopté sa dénomination actuelle en 2015. Le groupe a adopté la raison d'être de « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Le groupe est un acteur majeur du stationnement en France et à l'international, présent dans 195 villes pour un stationnement en ouvrage comme en voirie. Pour répondre aux enjeux environnementaux et de croissance urbaine auxquels sont confrontées les collectivités, la transformation des infrastructures existantes est un levier d'action porté par Indigo, afin notamment de pouvoir héberger d'autres activités et services utiles à la ville. Dans ce contexte, l'objectif général de la chaire est de consolider, dans un cadre national et international, autour de l'EIVP, en liaison étroite avec la société Indigo, une formation et une recherche de niveau international sur les nouveaux et futurs usages des infrastructures de stationnement dans l'aménagement urbain. Le financement apporté par Indigo Group, sous forme de mécénat, est exclusivement dédié aux actions de la chaire telles que définies par son comité d'orientation et d'évaluation et par son comité de pilotage. Le montant de la participation est fixé à 70.000 € par an. La convention est proposée pour une durée de deux ans.

Florence Jacquinod souligne que, sur ce type de projet, l'EIVP peut bénéficier de toute la force de frappe de l'université Gustave Eiffel : accès aux laboratoires, aux réseaux, capacité d'encadrement des recherches sur des sujets innovants. **Jérôme Gleizes** mentionne particulièrement la question des parkings souterrains, de moins en moins utilisés : ce sont des espaces qui se libèrent dans les sous-sols. **Franck Jung** pointe la diversité des montages rassemblés sous le vocable de chaire. Il signale que ces partenariats font partie des éléments valorisés dans les classements d'écoles d'ingénieur.

Au terme de cet échange, la délibération prenant autorisant la signature d'une convention de chaire avec la société Indigo est adoptée à l'unanimité

2025- 005 : Avenant à la convention de chaire avec la société ECT

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung explique que l'avenant a pour objet d'encadrer les relations entre l'EIVP et ECT pendant cette dernière année de fonctionnement de la chaire, avec une contribution financière ramenée au montant quelque peu symbolique de 5.000 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un 2^{ème} avenant à la convention de chaire avec la société ECT est adoptée à l'unanimité.

2025 – 006 : Convention de partenariat avec la société GTM Bâtiment

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung présente le projet de partenariat avec GTM Bâtiment, société du groupe Vinci, qui opère en Île-de-France dans quatre domaines : les ouvrages fonctionnels neufs, les ouvrages fonctionnels réhabilités, l'habitat, le développement immobilier, avec une expertise plus particulièrement développée en matière de rénovation de logements en site occupé. L'entreprise compte 490 collaborateurs et réalise 300 M€ de chiffre d'affaires. Les axes de coopération envisagés sont l'orientation des étudiants et la promotion des carrières, l'accueil d'élèves EIVP en stage ou en alternance, la participation de collaborateurs de GTM Bâtiment aux enseignements. La durée de la convention est de deux ans, prolongeable par avenant. **Franck Jung** convient que l'ambition de ce partenariat est moindre que celle d'une chaire mais estime qu'il présente un intérêt certain pour le projet « Construction durable » de deuxième année du cycle ingénieur.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention de partenariat avec la société GTM Bâtiment est adoptée à l'unanimité.

2025 – 007 : Convention avec les écoles de formation des corps d'ingénieurs de l'État, relative au Parcours Talents

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung indique que l'EIVP a l'opportunité de rejoindre le dispositif « Parcours Talents » créé par arrêté interministériel du 5 juillet 2024, pour favoriser la diversité sociale et géographique du recrutement dans les corps d'ingénieurs de l'État de catégorie A+. Les cycles « Parcours Talents » incluent la troisième année du cycle d'ingénieur de l'une des sept écoles nationales d'ingénieur de formation des corps techniques ainsi

qu'une préparation aux concours. Pour un élève ingénieur de l'EIVP, le parcours le plus évident consisterait à effectuer, en poursuite d'études après son diplôme EIVP, la troisième année du cycle ingénieur de l'École des Ponts et, parallèlement à préparer le concours d'ingénieur des ponts, des eaux, et des forêts. Le dispositif s'adresse aux étudiants de nationalité française, remplissant les conditions de ressources pour bénéficier d'une bourse. Il est prévu un accompagnement financier et une aide au logement. Le parcours permet la double diplomation : par l'école d'origine et par l'école de formation des corps où s'effectue le cycle « Parcours Talents ». **Franck Jung** estime que ce dispositif est particulièrement bien adapté au modèle de l'EIVP. Il n'a pas eu de retour sur d'éventuelles candidatures d'élèves actuellement en 3^{ème} année, mais des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année ont manifesté un intérêt.

Jérôme Gleizes relève que ce parcours permet d'entrer directement dans le corps des IPEF en sortie d'école, au lieu d'attendre 4 ou 5 ans pour faire le mastère spécialisé « politiques et actions publiques » *[de l'École des Ponts et accéder au corps des ICSAP]*. En réponse à une question de **Morgane Colombert**, **Franck Jung** confirme que le Parcours Talents permet aux étudiants d'obtenir les deux diplômes, moyennant une validation du stage TFE par les deux écoles.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant la signature d'une convention avec les écoles de formation des corps d'ingénieurs de l'État, relative au Parcours Talents est adoptée à l'unanimité

2025 – 008 : Convention d'accueil d'enseignement avec l'École nationale des ponts et chaussées

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung se félicite de la reprise de ce partenariat, engagé il y a quinze ans et qui avait été suspendu en attendant que les projets des deux écoles se clarifient. Le parcours proposé par l'École des Ponts n'est pas diplômant mais il est attractif pour les élèves qui peuvent afficher l'École des Ponts sur leur CV.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention d'accueil d'enseignement avec l'École nationale des ponts et chaussées est adoptée à l'unanimité.

2025 – 009 : Convention avec l'Université de Lorraine / École nationale supérieure de géologie relative au concours G2E

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung Par délibération 2024-027 du 14 octobre 2024, votre Conseil a approuvé l'ouverture de 8 places au concours d'entrée dans le cycle ingénieur de l'EIVP pour la filière BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre), dont 5 places sous statut d'étudiant et 3 places sous statut d'apprenti.

Comme précisé dans le rapport de présentation, ces huit places sont proposées dans le cadre du concours « G2E – Géologie, eau, environnement ». Ce concours a été créé à l'initiative de l'École nationale supérieure de géologie, école interne de l'université de Lorraine affiliée à l'Institut Mines Télécom. Il fédère une quinzaine d'écoles d'ingénieurs, dont plusieurs écoles partenaires de l'EIVP (ENSG-Géomatique, ENGEES, ENTPE, IMT Mines d'Alès). Une particularité de la filière BCPST, parmi les classes préparatoires scientifiques, est de compter une forte majorité de femmes parmi ses élèves. L'ouverture de cette voie d'accès contribue à soutenir la parité dans l'effectif des élèves, à un moment où la proportion de femmes dans les classes préparatoires scientifiques est en recul. Elle contribue aussi à diversifier les profils des élèves en apportant des compétences en sciences du vivant, en phase avec la place toujours plus étendue du végétal dans l'ingénierie urbaine. Le projet de convention précise le montant de la participation financière de l'EIVP à l'organisation du concours, fixé selon un principe d'équité au même niveau que la contribution des écoles sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, soit 5.104 € pour 8 places.

En réponse à une question de **Jérôme Gleizes**, **Franck Jung** confirme que l'adhésion à ce concours vise à diversifier les profils pour tenir compte de la place croissante du végétal dans les villes.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Université de Lorraine / École nationale supérieure de géologie relative au concours G2E est adoptée à l'unanimité.

2025 – 010 : Convention avec le Ministère de la transition écologique relative à la session 2024 du concours d'entrée

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que l'EIVP est tributaire, depuis la suppression du concours TPE-EIVP, d'un accord conclu entre le Ministère de la transition écologique et le GIP du concours Mines-Télécom. De manière dérogatoire par rapport à l'économie générale du concours Mines-Télécom, l'École est astreinte à rembourser une quote-part de la contribution versée par le Ministère au GIP, quote-part dont le montant varie en fonction du nombre de places ouvertes par les différentes écoles. **Laurence Berry** précise que la convention présentée porte sur la session 2024 du concours. Elle invite cependant le conseil d'administration à s'interroger sur la pérennité de ce dispositif, qui présente un coût très élevé pour l'établissement : 160.000 € par an, soit près de 2.000 € par élève intégré. Étant précisé que l'EIVP doit, par surcroît, fournir une contribution sous forme de participation aux jurys des épreuves orales, comme toutes les autres écoles adhérentes.

Franck Jung précise que la contribution du Ministère vise à équilibrer les comptes du concours Mines-Ponts, qui est déficitaire. Il souligne que l'EIVP est la seule école appelée à contribuer directement à ce concours. Il estime que l'EIVP peut revendiquer une égalité de traitement avec les écoles sous tutelle du Ministère de la transition écologique, du fait de son appartenance à l'université Gustave Eiffel, établissement sous tutelle de ce même ministère. **Marie-Christine Lemardeley** abonde dans ce sens, considérant que la sortie d'expérimentation est l'occasion de faire évoluer ce dispositif.

Gilles Roussel évoque l'opportunité de changer de support de concours ; il lui semblerait plus cohérent que toutes les écoles de l'université Gustave Eiffel recrutent sur le même concours. **Morgane Colombert** s'inquiète d'une possible baisse de niveau, rappelant que le concours Mines-Ponts est un des plus cotés après Polytechnique et Centrale. **Gilles Roussel** fait état d'une étude montrant que le vivier de candidats est sensiblement le même ; selon lui, il pourrait être plus avantageux pour l'École d'apparaître parmi les têtes d'affiche d'un concours plutôt qu'en second ou troisième choix au sein d'un concours jugé plus prestigieux. **Morgane Colombert** y voit une question d'image de marque. **Franck Jung** appelle à étudier la question de manière objective.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant la signature d'une convention avec le Ministère de la transition écologique relative à la session 2024 du concours d'entrée est adoptée à l'unanimité.

2025 – 011 : Avenant à la convention relative à l'organisation de la formation DPRAUG et nouvelle convention relative à l'organisation de la formation DPRAUG à partir de 2025

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que la formation en programmation architecturale et urbaine et génie urbain est organisée en partenariat avec l'ENSA de Paris-La Villette et avec l'École d'urbanisme de Paris, composante commune de l'Université Gustave Eiffel et de l'Université Paris-Est Créteil. La formation est aujourd'hui en vitesse de croisière, avec une douzaine de stagiaires par an. Dans le montage initial, l'EIVP assurait toute la gestion administrative et financière de la formation. Dans la nouvelle convention, à mettre en œuvre à partir de la session 2025, cette gestion sera assurée par le service de la formation continue de l'université Gustave Eiffel, ce qui permettra au service de la formation continue de l'EIVP de se concentrer sur le développement de nouvelles formations. Il est, de plus, proposé de signer un avenant pour régulariser le cadre juridique de la session 2024 et donner un support aux flux financiers entre les établissements.

Laurent Ducourtieux se présente comme un des responsables pédagogiques de la formation et formule l'espoir de voir l'effectif se stabiliser autour de 15 inscrits.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention relative à l'organisation de la formation DPRAUG et la signature d'une nouvelle convention relative à l'organisation de la formation DPRAUG à partir de 2025 est adoptée à l'unanimité.

2025 – 012 : Avenant à la convention avec l'Université Gustave Eiffel relative à la formation d'ingénieur en apprentissage

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que la filière d'ingénieur sous statut d'apprenti est opérée par l'EIVP avec le service de formation des apprentis de l'université Gustave Eiffel. Ce service assure la gestion des contrats d'apprentissage et perçoit les contributions des employeurs. L'avenant qui est présenté a pour objet d'intégrer au dispositif la promotion d'élèves ayant commencé sa scolarité en 2024-2025 et, par la même occasion, de réévaluer le montant de l'acompte forfaitaire pour le porter au niveau de prise en charge validé par France Compétences, qui est de 9.000 € par contrat et par an. Cette prise en charge par les Opco est complétée par des financements directs des employeurs, également perçus par le service de formation par apprentissage de l'université et qu'il est prévu de reverser à l'École à la fin du cycle de formation.

Gilles Roussel relève une incohérence dans l'avenant présenté : les frais de gestion prélevés par le service de formation par apprentissage doivent, selon lui, être maintenus à 700 € par apprenti et par an.

Franck Jung souligne l'apport décisif de l'université dans la création de cette filière.

Morgane Colombert s'enquiert de la situation des élèves qui étaient en difficulté pour trouver une entreprise d'accueil à la dernière rentrée.

Franck Jung présente **Suzanne Morizur**, déléguée des apprentis de première année. Il confirme que quatre apprentis issus du concours Eg@ ont eu du mal à mener de front leur installation en France et la recherche d'entreprises d'accueil, mais qu'ils ont finalement pu signer leurs contrats avant l'échéance du premier décembre. **Suzanne Morizur** confirme que l'école s'est bien mobilisée pour soutenir leurs démarches.

En réponse à une question de **Morgane Colombert**, **Jérôme Gleizes** précise que la Commission des titres d'ingénieur impose de démarrer l'apprentissage en première année du cycle ingénieur ; le démarrage en deuxième année est possible à titre dérogatoire et dans la limite d'un tiers de l'effectif. **Franck Jung** ajoute que le cycle dit FISEA (une année sous statut étudiant et deux années sous statut d'apprenti) nécessite une accréditation spécifique que peu d'écoles d'ingénieur détiennent. **Morgane Colombert** estime qu'il est compliqué pour une entreprise de s'engager pour trois ans. **Suzanne Morizur** témoigne avoir pu opter pour l'apprentissage parce qu'elle a eu une année de césure après ses classes préparatoires. Beaucoup de ses camarades auraient été intéressés mais les résultats du concours sont connus trop tardivement pour pouvoir rechercher une entreprise d'accueil dans de bonnes conditions. **Gilles Roussel** fait valoir que la formation par apprentissage de l'EIVP est encore peu connue ; les entreprises ont besoin de tester la formation avant que des cycles de recrutement puissent s'installer. Quand la formation sera mieux identifiée, il lui semble possible de demander aux entreprises de réserver des places pour des apprentis issus du concours. **Franck Jung** souligne qu'aucun élève n'est resté sans solution et précise que l'École a prévu de renforcer l'accompagnement des élèves issus du concours Eg@.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention avec l'Université Gustave Eiffel relative à la formation d'ingénieur en apprentissage est adoptée à l'unanimité

Actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Laurence Berry indique que l'EIVP a pu, dans le cadre du plan Égalité de l'université Gustave Eiffel, déployer un dispositif assez complet en matière de prévention des violences sexuelles et sexistes, incluant la sensibilisation des étudiants, la formation des responsables associatifs et, pour la première fois cette année, une sensibilisation au sexisme en milieu professionnel préalablement au départ en stage des élèves ingénieurs de première année. Le dispositif de signalement de l'université Gustave Eiffel, avec un relais au sein de l'établissement, fonctionne et a été utilisé par les étudiants pour signaler plusieurs situations problématiques. L'action de sensibilisation aux écarts salariaux et d'initiation à la négociation salariale, menée avec le soutien de l'Apec et de Syntec ingénierie, a été reconduite cette année. À noter également l'initiative du bureau des élèves pour mettre en exergue des portraits de femmes remarquables, à l'occasion du mois de l'égalité. Un point d'amélioration, comme cela a été évoqué dans la présentation du bilan social, est l'écart salarial entre femmes et hommes au sein du personnel, qui a été identifié et fera l'objet d'actions correctives.

Suzanne Morizur regrette que les apprentis n'aient pas pu bénéficier de la sensibilisation au sexisme en milieu professionnel, qui aurait été particulièrement pertinente pour eux. Elle estime que cette action devrait être programmée dès la rentrée en première année.

2025 – 016 : Remise gracieuse de frais de scolarité pour un élève-ingénieur

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry propose au conseil d'administration d'accueillir favorablement cette demande d'un élève ingénieur, boursier, qui a exprimé le souhait de se réorienter dans les deux premiers mois de sa formation. Les sommes payées à la régie de l'université Gustave Eiffel lui seront remboursées.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une remise gracieuse totale de frais de scolarité à un élève ingénieur de première année est adoptée à l'unanimité.

2025 – 017 : Subvention à l'association BDE-EPSAA

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise que la formation d'assistants en architecture a constitué son propre bureau des élèves. Le financement est demandé pour des actions d'animation pendant l'année et un événement de fin d'année.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention d'un montant de 4.500 € à l'association BDE-EPSAA est adoptée à l'unanimité.

Jérôme Gleizes évoque, en conclusion, trois démarches engagées par l'École :

- la demande d'ouverture des corps d'enseignants-chercheurs homologues de l'enseignement supérieur, pour laquelle une délibération du Conseil de Paris est promise en juin,
- un courrier à la direction des finances de la Ville de Paris, relatif au risque de gel de la subvention, en attente de réponse,
- des courriers aux ministres de l'enseignement supérieur et de la transition écologique, relatifs au financement de l'école, en préparation.

Il mentionne une rencontre avec le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation. Celui-ci sera présent au jury de la semaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat, semaine pédagogique qui rassemble, pour la première fois cette année, les élèves ingénieurs de l'EIVP et les étudiants du master « Pilotage et ingénierie de la transformation écologique des territoires » de l'université Gustave Eiffel.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'ayant été évoquée, la séance est levée à 16h45